

Saison Pologne-France 2027 / Sezon Francja-Polska 2027

Foire aux questions (FAQ) de l'appel à projets Programmation française en Pologne / Demande de labellisation

Date de la dernière mise à jour : 21 mai 2026

Préambule

L'ensemble des critères de l'appel à projets de Saison Pologne-France 2027 / Sezon Francja-Polska 2027 sont décrits dans le [règlement relatif aux subventions allouées par l'Institut français](#) (partie « Saison Pologne-France 2027 / Sezon Francja-Polska 2027 »). Nous vous invitons à en faire une lecture attentive avant de prendre connaissance de cette FAQ.

Pour toute question, vous pouvez contacter le pôle Saisons et Temps forts de l'Institut français à l'adresse suivante : france-pologne@institutfrancais.com

Table des matières

I. Modalités générales de l'appel à projets	1
II. Structure déposante	2
III. Description du projet	3
IV. Sélection des projets	5
V. Partenaire(s) du projet	6
VI. Budget et financement	6
Annexe 1 Liste des dépenses éligibles au soutien de l'Institut français	9
Annexe 2 Tutoriel explicatif de la plateforme IFProg	11

I. Modalités générales de l'appel à projets

Que signifie “demande de labellisation” (avec ou sans financement) ?

La labellisation d'un projet permet son intégration à la programmation officielle de la Saison et à sa communication officielle. En demandant la labellisation de votre projet, vous acceptez les obligations qui en découlent :

- Apposer les logos et mentions obligatoires de la Saison sur tous les documents de communication édités dans le cadre de votre projet ;
- Soumettre vos supports de communication à validation des équipes de la Saison ;
- Transmettre aux équipes de la Saison les éléments qualitatifs et quantitatifs du projet à des fins de communication (alimentation du site internet et des réseaux sociaux notamment), mais également d'évaluation de la Saison (bilan du projet).

La demande de labellisation auprès de l'Institut français ne peut porter que sur le volet du projet se déroulant en Pologne.

Comment demander la labellisation d'un projet ?

La demande de labellisation d'un projet, accompagnée ou non d'une demande de soutien financier, est à déposer en ligne via la plateforme IFProg dédiée :

<https://ifprog.emundus.fr/fr/>.

Pour vous accompagner dans cette démarche, vous trouverez un tutoriel explicatif de la plateforme IFProg en Annexe 2 de ce document.

Quelle est la date limite pour déposer un projet ?

Les demandes de labellisation sont à déposer sur la plateforme IFProg jusqu'au lundi 22 juin 2026 à 23h59 (heure de Paris). Nous vous invitons néanmoins à anticiper votre dépôt.

La demande de labellisation auprès de l'Institut français ne peut porter que sur le volet du projet se déroulant en Pologne.

Qui pouvons-nous solliciter en cas de question lors de la construction de notre projet ?

Pour toute question concernant votre projet, vous pouvez contacter le pôle Saisons et Temps forts de l'Institut français à l'adresse suivante : france-pologne@institutfrancais.com

Comment seront communiqués les résultats de l'appel à projets ?

L'ensemble des porteurs de projet, y compris ceux dont le projet n'aura pas été retenu, seront informés de la décision de la commission de labellisation par courrier électronique. Les décisions de la commission sont souveraines ; si nécessaire, des précisions peuvent être demandées par voie électronique à l'adresse france-pologne@institutfrancais.com.

Par ailleurs, les porteurs de projet dont le projet est labellisé seront informés via l'envoi d'une lettre de labellisation sous format numérique.

Le procès-verbal de la commission de labellisation sera publié sur le site internet de l'Institut français à l'été 2026.

II. Structure déposante

Qui peut déposer un projet dans le cadre de cet appel à projets ?

L'appel à projets porté par l'Institut français concerne uniquement la programmation française en Pologne. Il s'adresse aux porteurs de projets français et polonais (personne morale bénéficiant d'un n° de SIRET ou d'un n° ICS - identifiant créanciers SEPA) souhaitant s'inscrire dans cette programmation.

Les projets devront obligatoirement impliquer des professionnels des deux pays (institutions, artistes, experts, acteurs culturels), engagés dans un partenariat. La structure déposante devra déposer une lettre d'engagement signée par son partenaire :

- polonais, si le dépôt est effectué par une structure française ;
- français, si le dépôt est effectué par une structure polonaise.

Le porteur du projet doit-il avoir un minimum d'années d'existence pour déposer un projet ?

Toute structure française ou polonaise disposant d'un n° de SIRET ou d'un n° ICS (identifiant créanciers SEPA), quelle que soit sa date de création, peut effectuer un dépôt dans le cadre de cet appel à projets.

Les postes du réseau culturel diplomatique français à l'étranger peuvent-ils déposer un projet ?

Les postes du réseau culturel diplomatique français à l'étranger ne peuvent pas déposer de projet dans le cadre de cet appel à projets.

Ils ne peuvent pas non plus être cités comme partenaire principal du projet. Ils pourront néanmoins être cités comme partenaire complémentaire dans la section « Autres partenaires » du formulaire.

Je suis une structure française et je porte un projet en partenariat avec une structure polonaise. Devons-nous, pour ce projet commun se déroulant en Pologne, déposer un dossier chacun sur la plateforme IFProg ?

Non. Le projet doit faire l'objet d'un dépôt unique par l'un des deux porteurs de projet - le partenaire français ou le partenaire polonais – sur la plateforme IFProg (le formulaire est disponible en français ou en anglais).

C'est la structure déposante qui recevra la lettre de labellisation ainsi que le financement, dans le cas d'une labellisation avec financement.

La structure déposante sera donc l'interlocutrice de l'Institut français pour toutes les obligations administratives afférentes à l'octroi d'une subvention (réception /signature de l'acte d'attribution, bilan quantitatif et financier de l'opération, fourniture de pièces comptables justificatives en cas de contrôle).

III. Description du projet

Quelles sont les disciplines concernées par l'appel à projets ?

L'appel à projets est ouvert aux disciplines listées ci-dessous :

- Architecture, paysage, urbanisme
- Art vidéo
- Arts de la rue, Cirque, Marionnette
- Arts numériques
- Arts visuels
- Audiovisuel
- Bande dessinée
- Cinéma
- Culture scientifique et technique
- Danse
- Débat d'idées
- Design
- Économie
- Éducation
- Enseignement supérieur
- Environnement
- Gastronomie
- Jeux vidéo
- Livre
- Mode
- Musiques actuelles et jazz
- Musiques classique et contemporaine
- Patrimoine
- Photographie
- Sciences / recherche
- Sciences humaines et sociales

- Sports
- Technologie numérique
- Théâtre

Les projets peuvent être pluridisciplinaires ou concerner simultanément plusieurs disciplines.

Je souhaite proposer un projet qui se déroule uniquement en France, puis-je déposer un projet dans le cadre de cet appel à projets ?

Non. L'appel à projets porté par l'Institut français concerne uniquement la programmation française en Pologne. Les projets doivent donc se dérouler en Pologne, pendant la Saison (18 février 2027- fin octobre 2027).

L'Institut Adam Mickiewicz et l'Institut polonais de Paris sélectionneront par ailleurs les projets s'inscrivant dans la programmation polonaise en France. Vous pouvez les contacter aux adresses électroniques suivantes :

- Institut Adam Mickiewicz - pologne-france@iam.pl
- Institut polonais de Paris - pologne-france@instytutpolski.pl

Puis-je proposer un projet se déroulant à la fois en Pologne et en France ?

Les projets dits « croisés » sont des projets qui se déroulent sur les deux territoires, en Pologne et en France, durant la Saison. Si vous proposez un projet croisé, veuillez l'indiquer explicitement dans le formulaire de dépôt de projet : à la question « *Votre projet sera-t-il également présenté en France (projet croisé) ?* », répondez « *Oui* ».

Par ailleurs, veuillez noter que seules les informations relatives au volet de votre projet qui se déroule en Pologne devront figurer dans votre dépôt auprès de l'Institut français. En ce sens, veuillez renseigner uniquement le calendrier du projet et le budget du projet pour le volet se déroulant en Pologne.

Une exception néanmoins : si vous portez un projet croisé, un descriptif succinct du volet se déroulant en France pourra être renseigné à la question « *Décrivez succinctement les événements qui se dérouleront en France.* ».

Quels sont les thématiques de la Saison ?

Les projets proposés veilleront à s'inscrire dans l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- **Démocratie et nouvelles solidarités**

Les projets proposés exploreront la manière dont la culture peut contribuer au renforcement de la démocratie, du pluralisme et de la qualité du débat public, tout en favorisant le dialogue entre les générations et les sensibilités. Ils accorderont une attention particulière aux jeunes générations comme actrices de cette dynamique.

- **Europe en partage**

Les projets proposés exploreront l'Europe dans sa diversité, à travers ses identités multiples, ses centres et ses périphéries, ses frontières, ses héritages et ses transformations contemporaines. Ils mettront en lumière les manières dont la culture permet de penser l'appartenance européenne, la résilience, la sécurité démocratique et la cohésion sociale.

- **Agentivité à l'ère algorithmique**

Les projets proposés exploreront les manières de replacer l'humain, la relation, la créativité et l'esprit critique au centre de la réflexion face aux transformations induites par l'intelligence artificielle et par la puissance croissante des environnements numériques. Sans rejeter

l'innovation ni les progrès technologiques, ils inviteront à interroger les effets de la désinformation, les logiques de plateforme les enjeux éthiques et artistiques du numérique et les conditions d'exercice du libre arbitre, de la création, en particulier chez les jeunes publics.

- **France–Pologne : héritages partagés, regards croisés, avenir commun**

Les projets proposés exploreront les manières de revisiter, approfondir et renouveler la relation franco-polonaise à travers ses héritages intellectuels, artistiques, historiques et humains. Ils inviteront à interroger à la fois les références communes, les circulations culturelles, les affinités électives, mais aussi les écarts de perception, les stéréotypes ou les malentendus qui ont pu marquer cette relation. En mettant en dialogue archives, mémoire, patrimoine et création contemporaine, les projets viseront à rapprocher les artistes, les créatrices et créateurs, les penseurs, les institutions et les sociétés des deux pays.

IV. Sélection des projets

Quelles sont les modalités de sélection des projets ?

L'appel à projets se clôturera le lundi 22 juin 2026 à 23h59 (heure de Paris).

La sélection des projets se déroulera en deux étapes :

- 1/ Étude des projets par les équipes en charge de la mise en œuvre de la Saison ;
- 2/ Sélection des projets par la commission de labellisation, constituée des équipes en charge de la mise en œuvre de la programmation française en Pologne.

Comment seront évalués les projets ?

Les projets éligibles devront réunir les critères suivants :

- S'inscrire dans le **cadre temporel** de la Saison (du 18 février 2027 à fin octobre 2027) ;
- S'inscrire dans l'une ou plusieurs des **thématiques** de la Saison ;
- Témoigner d'un partenariat entre une structure française et une structure polonaise. Le dépôt doit témoigner de ce partenariat entre professionnels français et polonais (institutions, artistes, experts, acteurs culturels) par le biais d'une **lettre d'engagement**.

Les projets déposés seront évalués au regard des critères suivants :

1/ Qualité, durabilité et caractère innovant du partenariat et/ou de la coopération ;

Projet favorisant de nouveaux partenariats franco-polonais et/ou de nouvelles modalités de coopération entre partenaires français et polonais déjà établis.

2/ Pertinence éditoriale du projet au regard des thématiques définies pour la Saison

(démocratie et nouvelles solidarités, Europe en partage, agentivité à l'ère algorithmique, France-Pologne).

3/ Qualité générale du projet ;

Qualité de la proposition artistique (démarche artistique, originalité/ cohérence de la proposition).

4/ Impact attendu du projet auprès du ou des public(s) cible(s) ;

Pertinence du ou des public(s) visé(s) au regard des objectifs du projet, adéquation et pertinence des actions proposées auprès du ou des public(s) cible(s) du projet – la jeunesse, le grand public, les professionnels, les sociétés civiles des deux pays (stratégie de communication envisagée, politique tarifaire, médiation etc.).

5/ Adéquation des moyens aux ambitions du projet ;

Budget réaliste et équilibré, dépenses directement liées au projet, contribution et valorisation des partenaires dans le budget ; adéquation des moyens de production et/ou de mise en œuvre aux ambitions du projet (lieux de diffusion confirmés notamment).

Une attention particulière sera également portée à :

- La **dimension écoresponsable du projet** (projet privilégiant les mobilités douces, favorisant la réutilisation ou le réemploi de matériaux...) ;
- **L'égalité entre les femmes et les hommes** (projet prenant en compte la parité entre les femmes et les hommes dans le choix des artistes, intervenantes et intervenants, expertes et experts et équipes artistiques).

L'ensemble de ces critères sera pondéré au regard de l'équilibre entre les différentes disciplines, thématiques et géographies.

V. Partenaire(s) du projet

Est-il obligatoire de présenter un projet avec un partenaire français (si je suis une structure polonaise) ou polonais (si je suis une structure française) ?

Oui. Dans le cadre de cet appel à projets, il est obligatoire de témoigner d'au moins un partenariat entre professionnels français et polonais (structures, institutions, artistes, experts, acteurs culturels) par le biais notamment d'une lettre d'engagement signée par le partenaire principal impliqué dans le projet.

Une fois cette condition remplie, il est possible d'associer au projet des partenaires supplémentaires, qu'importe leur pays d'implantation ou leur statut juridique.

Le partenaire du projet doit-il avoir un statut administratif particulier ?

Aucun statut administratif particulier n'est requis pour le partenaire principal du projet. Ce dernier peut être une personne, une structure, un festival, un collectif, une compagnie, etc. La commission de labellisation n'évaluera pas le statut du partenaire mais bien la qualité du partenariat et de la coopération.

Le déposant doit quant à lui être obligatoirement une structure (personne morale bénéficiant d'un n° de SIRET ou d'un n° ICS - identifiant créanciers SEPA).

VI. Budget et financement

Le budget présenté dans le dépôt doit-il présenter uniquement le volet du projet qui se déroule en Pologne ?

Oui. Le budget saisi dans le formulaire doit uniquement concerner le volet du projet qui **se déroule en Pologne**, que votre projet soit croisé (se déroulant à la fois en France et en Pologne durant la Saison) ou non.

Si votre projet est croisé, un descriptif succinct du volet se déroulant en France pourra être renseigné à la question « *Décrivez succinctement les événements qui se dérouleront en France* ».

Le soutien de l'Institut français concerne-t-il des charges de production ou de diffusion ?

Cela diffère en fonction des secteurs concernés. Nous vous invitons à :

- d'une part vérifier la liste des dépenses éligibles au soutien de l'Institut français disponible en Annexe 1 de ce document ;
- d'autre part, contacter l'adresse france-pologne@institutfrancais.com pour nous présenter plus en détail votre budget.

Quelle est le montant du soutien financier maximal de l'Institut français dans le cas d'une labellisation avec financement ?

Toute demande de soutien financier à la Saison s'inscrit dans le règlement des subventions de l'Institut français, disponible au lien suivant :

<https://www.institutfrancais.com/fr/ressources/reglement-relatif-aux-subventions-allouees-par-institut-francais>.

- Dans le cadre d'une labellisation avec financement, le soutien financier de la Saison ne pourra excéder 50% du budget total du projet et ne pourra porter que sur les dépenses éligibles listées en Annexe 1.
À titre informatif, le soutien financier accordé par l'Institut français dans le cadre d'une Saison oscille généralement autour de 20% du budget déposé.
- Dans le cadre d'une labellisation avec financement, le soutien financier de la Saison sera attribué au déposant. Il lui reviendra de s'accorder sur la répartition de ce soutien avec ses partenaires.
- Dans le cadre d'une labellisation avec financement, une seule subvention pourra être accordée par déposant dans le cadre de la Saison. S'il porte plusieurs projets, le déposant doit les présenter dans une unique demande de labellisation.
- Le financement de la Saison proviendra de fonds publics et de mécénat. Le soutien accordé aux projets labellisés par la commission de labellisation proviendra donc soit de crédits publics soit du comité des mécènes de la Saison France-Pologne. Dans ce deuxième cas, les structures porteuses de ces projets seront invitées à proposer des contreparties adaptées au niveau d'engagement des mécènes, incluant notamment une visibilité sur leurs supports de communication, des invitations aux événements (notamment protocolaires) et des accès privilégiés à certaines manifestations le cas échéant. Le projet ne sera notifié d'un soutien du comité des mécènes que lorsque l'offre de contreparties aura été négociée et finalisée avec l'Institut français. Une description prévisionnelle, détaillée et chiffrée, des possibilités de contreparties devra donc être fournie dès le dépôt du projet.
Les contreparties attendues s'inscrivent dans le cadre de la loi mécénat française et donc ne peuvent dépasser (en valorisation) 25% du montant du soutien accordé par le comité des mécènes de la Saison ;
- Dans le cadre d'une labellisation avec financement, la structure déposante devra être en mesure de fournir, en cas de contrôle, les documents justificatifs des dépenses effectuées à hauteur du double du montant de l'aide accordée par l'Institut français. Nous vous prions de consulter attentivement les informations relatives à la procédure de contrôle disponibles sur le site internet de l'Institut français et de construire vos demandes de financement en conséquence :
<https://www.institutfrancais.com/fr/commissions-selection-institut-francais>

Un projet peut-il être labellisé avec financement et obtenir un soutien financier d'un montant inférieur à celui demandé lors du dépôt du projet ?

La commission de labellisation se réserve le droit d'accorder un financement inférieur à la

demande formulée lors du dépôt de projet.

Dans le cas d'une labellisation avec financement, quels types de dépenses peuvent être prises en charge par le soutien financier de l'Institut français ?

La liste des dépenses éligibles au soutien de l'Institut français est disponible en Annexe 1.

Dans le cas d'une labellisation avec financement, un rapport financier sera-t-il requis à la fin du projet ?

Dans le cas d'une labellisation avec financement, un bilan qualitatif et financier du projet sera requis à la fin du projet.

Dans le cas d'une labellisation avec financement, quelles sont les procédures de contrôle ?

La procédure de contrôle des subventions est disponible sur le site internet de l'Institut français : <https://www.institutfrancais.com/fr/commissions-selection-institut-francais>

Annexe 1
Liste des dépenses éligibles au soutien de l'Institut français

ANNEXE : LISTE DES DEPENSES ELIGIBLES AU SOUTIEN A PROJET	
<i>Rappel : seules les dépenses dont l'objet sera réalisé entre les dates de début et de fin du projet inscrites au contrat sont éligibles.</i>	
NATURE DES DEPENSES ELIGIBLES	OBSERVATIONS
Voyages préparatoires (Transport de personnes)	Les dates de voyage doivent être comprises entre les dates de début et de fin du contrat Merci de préciser au mémoire de frais s'il s'agit de voyages internationaux et/ou nationaux et/ou locaux Taxis et frais kilométriques non éligibles.
Voyages (Transport de personnes)	Les dates de voyage doivent être comprises entre les dates de début et de fin du contrat Merci de préciser au mémoire de frais s'il s'agit de voyages internationaux et/ou nationaux et/ou locaux Taxis et frais kilométriques non éligibles.
Hébergement	Les dates d'hébergement doivent être comprises entre les dates de début et de fin du contrat
Défraiements (per diem)	Les dates de réalisation des dépenses doivent être comprises entre les dates de début et de fin du contrat Merci de fournir la liste des participants Attestation de versement de per-diem signé par le bénéficiaire
Transport du matériel, transport des œuvres, fret : Fret Assurance transport matériel Conditionnement des œuvres, emballage, fabrication caisse	Prestation uniquement, Les coûts internes de la structure bénéficiaire ne sont pas éligibles (rémunération des employés, frais kilométriques...)
Assurance des œuvres, assurance du matériel	
Taxes aéroport, Carnet ATA, Excédents de bagage MCO	
Visas	hors déplacement pour récupérer les visas
Prestations / Honoraires : Photographe Intervenant, expert Artiste Traduction	Pour les intervenants français le numéro de Siret est obligatoire
Droits d'auteur : Écriture Photographe Artiste	Pour les intervenants français le numéro d'AGESSA ou Maison des artistes est obligatoire

NATURE DES DEPENSES ELIGIBLES	OBSERVATIONS
Cachets : Artiste Technicien (régisseur, éclairage, monteur, truquiste...)	
Surtitrage - Sous-titrage	
Captation	
Communication : Relations presse / prestations Catalogue Site internet temporaire propre à l'événement Brochure, flyer Affiche Publicité DVD Impression Graphisme Photogravure Traduction Photographie	
Location de stand, d'espace, de salle	
Location de matériel et de studio	
Fabrication d'installation de décor	Installation temporaire uniquement
Construction de structure temporaire	Hors achat pérenne et en vue de réaliser une économie de fret
Prestation professionnelle (frais d'animation, formation) Acquisition de document, contenus numériques	Dépenses éligibles exclusivement dans le cadre du : - Fonds Médiathèques - Plan d'appui à la formation - Fonds langue française
Abonnements périodiques et contenus numériques Prestations informatiques (achat de logiciel, hébergement, développement)	Dépenses éligibles exclusivement dans le cadre du Fonds Médiathèques
Achat de matériel informatique et audiovisuel	Dépenses éligibles exclusivement dans le cadre du - Fonds Médiathèques La prise en charge de ce poste de dépense par l'IF ne peut représenter plus de 30% de l'aide accordée.
Achat de mobilier	Dépenses éligibles exclusivement dans le cadre du Fonds Médiathèques La prise en charge de ce poste de dépense par l'IF ne peut représenter plus de 30% de l'aide accordée.

NB : Toute facture relevant d'un contrat de cession de spectacle présentée en justification d'une dépense devra être accompagnée d'une copie dudit contrat. Dans le cas où le contrat de cession couvrirait des dépenses non éligibles, la prise en charge de l'Institut français sera limitée à 80% du montant total du contrat de cession de spectacle.

Annexe 2

Tutoriel explicatif de la plateforme IFProg

- [Créer un compte utilisateur](#)

Pour utiliser la plateforme IFProg, vous devez avoir créé un compte utilisateur sur le site Internet de l'Institut français. Si vous n'avez pas encore de compte, veuillez en créer un via le lien suivant : <https://authentification.institutfrancais.com/user/register>
Si vous avez déjà un compte, il n'est pas nécessaire d'en créer un nouveau.

Civilité*

- Madame
 Monsieur
 Autre

Informations personnelles

* Champs requis

Nom*

Prénom*

Adresse de courriel - exemple@courriel.com*

L'adresse e-mail n'est pas rendue publique. Il ne sera utilisé que si vous avez besoin d'être contacté à propos de votre compte ou pour les notifications d'activation.

Mot de passe*

Votre mot de passe doit comporter au moins une majuscule, une minuscule, un chiffre.
Merci d'éviter les caractères spéciaux suivants : &"\$%#@

Sécurité du mot de passe :

Confirmer le mot de passe*

Concordance des mots de passe :

Saisissez un mot de passe pour le nouveau compte dans les deux champs.

Pays de résidence*

 ▼

Merci de sélectionner l'option « **Professionnel de la culture** » dans la rubrique « Pour créer un compte » (voir capture d'écran ci-dessous).

Précisez si vous êtes :*

- Membre du réseau culturel / Institut français de Paris
*Les personnes travaillant dans des **Instituts français**, des **Alliances Françaises**, des **SCAC**, des **ministères de tutelle** ou des agences **Expertise France**.*
- Professionnel de la culture
- Autre

Conservez soigneusement votre identifiant et votre mot de passe. Ils vous serviront à revenir sur votre dossier pour le compléter au fur et à mesure.

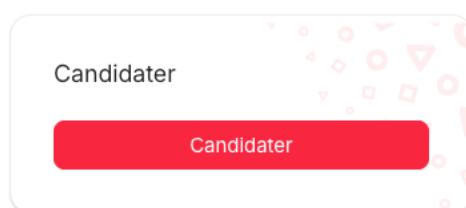
Important : Le ou la propriétaire du compte utilisateur disposera de l'accès au dossier de candidature pour l'appel à projets « *Saison Pologne-France 2027 / Sezon Francja-Polska 2027* ». Cette personne devra être en mesure de renseigner l'ensemble des informations liées au projet (description, calendrier, partenaires, budget détaillé...).

- **Déposer un projet**

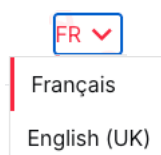
Une fois votre compte créé, connectez-vous à la plateforme IFProg avec vos identifiants créés précédemment : <https://ifprog.emundus.fr/fr/>

Une fois sur la page d'accueil, veuillez cliquer sur l'appel à projets « *Saison Pologne-France 2027/ Sezon Francja-Polska 2027* ». Sur cette page, vous trouverez le lien vers le Règlement relatif aux subventions de l'Institut français ainsi que la FAQ de l'appel à projets.

Pour déposer votre projet, cliquez sur le bouton « Candidater ».



La langue de saisie du formulaire est le **français** ou l'**anglais**. Pour changer de langue, cliquez sur le **FR** en haut à droite de votre écran et sélectionnez la langue souhaitée.



Tout au long du formulaire, les astérisques rouges * correspondent à des champs obligatoires.

Le bouton + **Ajouter** vous permettra d'ajouter une ou plusieurs nouvelles entrées (par exemple, pour renseigner des étapes supplémentaires du projet, des partenaires supplémentaires, etc.).

La croix **x** vous permettra quant à elle de supprimer une entrée que vous auriez précédemment créée.

Sauvegarder & Continuer

À la fin de chaque partie du formulaire, n'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Sauvegarder & Continuer » afin que vos informations soient bien sauvegardées.

[Le formulaire peut être complété en plusieurs fois : vous pouvez enregistrer votre dossier en mode brouillon et revenir dessus plus tard.](#)

- **[Page 1 : Porteur du projet](#)**

- **Responsable du projet au sein de votre structure** : veuillez indiquer dans cette section les coordonnées de la personne en charge du pilotage du projet au sein de la structure qui dépose le projet.

- **Quel type de soutien demandez-vous à l'Institut français dans le cadre de la Saison Pologne-France 2027 ?** : Si vous demandez une labellisation sans financement, veuillez sélectionner « Labellisation sans financement ».

Si vous demandez une labellisation accompagnée d'un soutien financier de la part de la Saison Pologne-France 2027 pour votre projet, veuillez l'indiquer en sélectionnant « Labellisation avec financement ».

Vous devrez également renseigner le montant du soutien demandé dans la section Budget du formulaire, dans la case « Demande de soutien à la Saison Pologne-France 2027 ».

- **Structure** : veuillez indiquer dans cette section les coordonnées de l'établissement qui porte le projet.

Il s'agit obligatoirement d'une personne morale bénéficiant d'un n° de SIRET (si la structure est française) ou d'un n° ICS-identifiant créanciers SEPA (si la structure est polonaise). Toute institution, publique ou privée, peut déposer un projet (association, établissement public, société, etc.).

- **Représentante ou représentant légal de la structure** : veuillez indiquer dans cette section les coordonnées de la personne habilitée à engager juridiquement l'établissement et le représenter (Président, Directeur, etc.)

- **Responsable de la communication pour le projet** : veuillez indiquer dans cette section les coordonnées de la personne qui sera l'interlocutrice ou l'interlocuteur de l'Institut français au moment de la production et de la validation des outils de communication, en cas de labellisation du projet.

- **Responsable des partenariats et du mécénat** : veuillez indiquer dans cette section les coordonnées de la personne qui sera l'interlocutrice ou l'interlocuteur de l'Institut français dans le cas de l'attribution d'un soutien de la part du comité des mécènes de la Saison.

- **Avez-vous demandé, pour ce même projet, un soutien auprès d'un autre dispositif de l'Institut français ?** : Il peut s'agir d'un soutien demandé auprès d'un autre département ou pôle de l'Institut français. Si vous sollicitez un soutien au titre des conventions de partenariat qui lient l'Institut français à certaines collectivités territoriales françaises, merci de penser à l'indiquer dans le formulaire.

- **Avez-vous demandé, pour ce même projet, un soutien auprès d'une autre institution, publique ou privée, française ou étrangère ?** : Il peut s'agir d'une association, d'un établissement public, d'une société, etc. qui se situe en France ou dans un autre pays partenaire de votre structure.

- **Avez-vous déjà bénéficié d'un soutien de l'Institut français dans le cadre d'une Saison au cours des dernières années ?** : Si oui, veuillez indiquer la ou les Saison(s) pendant laquelle ou lesquelles votre structure a été soutenue.

- **En-dehors du cadre des Saisons, avez-vous bénéficié du soutien d'un autre dispositif de l'Institut français au cours des trois dernières années ?** : Si vous avez bénéficié du soutien d'un autre département ou pôle de l'Institut français au cours des trois dernières années dans le cadre d'un autre projet que celui que vous déposez, veuillez l'indiquer ici.

- **Page 2 : Description du projet**

- **Description du projet** : veuillez indiquer l'intitulé du projet ainsi qu'une description de celui-ci (2500 caractères maximum).

- **Discipline principale** : veuillez indiquer la discipline principale de votre projet. ` Si votre projet concerne plusieurs disciplines, vous avez la possibilité d'ajouter des disciplines supplémentaires en répondant « Oui » à la question « Le projet appartient-il à une ou plusieurs autre(s) discipline(s) ? ».

Si besoin, cliquez sur **+ Ajouter** pour ajouter d'autres disciplines.

- **Format de la manifestation** : veuillez indiquer quel est le format de votre projet en sélectionnant un format parmi la liste déroulante.

Si votre projet se déroule sous différents formats, vous pouvez ajouter des formats supplémentaires en répondant « Oui » à la question « Votre projet comprend-il une manifestation ou un événement d'un autre format ? ».

Si besoin, cliquez sur **+ Ajouter** pour ajouter d'autres formats.

- **Thématique(s)** : il s'agit des thématiques indiquées sur le site internet de l'Institut français ainsi que dans la FAQ de l'appel à projets. Veuillez sélectionner la ou les thématique(s) dans lesquelles s'inscrit votre projet.

Vous pouvez sélectionner plusieurs thématiques en cliquant sur **+ Ajouter**.

Merci de développer en quoi votre projet s'inscrit dans la ou les thématique(s) sélectionnée(s).

- **Engagement social et environnemental** : veuillez préciser si votre projet intègre un volet dédié au champ social et/ou au secteur éducatif (900 caractères maximum). Veuillez également préciser en quoi le projet faisant l'objet de la demande inclut une dimension éco-responsable (900 caractères maximum) et préciser en quoi le projet faisant l'objet de la demande porte une attention particulière à l'égalité entre les femmes et les hommes (900 caractères maximum).

- **Public(s), communication, mécénat** : veuillez indiquer le(s) public(s) visés par votre projet, ainsi que le plan de communication (qu'il soit prévisionnel ou avéré) et préciser les contreparties (de manière chiffrée et détaillée) que vous seriez en mesure de fournir si le soutien financier potentiel accordé à votre projet provenait pour tout ou partie du comité des mécènes de la Saison Pologne-France 2027.

- **Calendrier** : si votre projet comporte plusieurs étapes en Pologne, vous pouvez en ajouter en répondant « Oui » à la question « Votre projet comporte-t-il plusieurs étapes en Pologne ? ». Cliquez sur **+ Ajouter** pour ajouter d'autres lieux/étapes.

Si votre projet ne comporte pas plusieurs composantes ou étapes en Pologne, veuillez renseigner le lieu où se déroule le projet en Pologne ainsi que les dates du projet.

- Calendrier : Votre projet sera-t-il également présenté en France (projet croisé) ?

Si votre projet se déroule uniquement en Pologne, veuillez répondre « *Non* » à cette question.

Si votre projet se déroule également en France, pendant la Saison, veuillez répondre « *Oui* ».

- Calendrier : Décrivez succinctement les événements qui se dérouleront en France

Si votre projet est croisé, vous pouvez renseigner à cet endroit du formulaire un descriptif succinct du volet se déroulant en France.

- [Page 3 : Partenaire principal](#)

- Partenaire principal : veuillez indiquer dans cette section les coordonnées de votre partenaire principal.

Si vous êtes une structure française, votre partenaire doit obligatoirement être polonais. Si vous êtes une structure polonaise, votre partenaire doit obligatoirement être français.

Aucun statut administratif particulier n'est requis pour le partenaire principal du projet. Le partenaire peut être une personne physique, une structure, une association, un festival, un collectif, une compagnie, etc.

- Responsable du projet : veuillez renseigner dans cette section les coordonnées de la personne en charge du pilotage du projet chez votre partenaire.

- [Page 4 : Autre\(s\) partenaire\(s\)](#)

- Des institutions ou des structures autres que celles citées précédemment sont-elles impliquées dans votre projet ? : veuillez indiquer dans cette section toutes structures, toutes institutions et tous partenaires français et étrangers associés à votre projet.

Si des postes du réseau culturel diplomatique français à l'étranger sont impliqués dans votre projet (Alliance Française, Institut français à l'étranger, Service de coopération et d'action culturelle d'une Ambassade...), veuillez l'indiquer à cette question.

- Y a-t-il des artistes, professionnels ou professionnelles, personnalités etc.

impliqué(e)s dans votre projet ? : veuillez indiquer ici les artistes, professionnels ou professionnelles, personnalités impliqués dans votre projet. Veuillez préciser leur nom ainsi que leur rôle dans le projet.

- [Page 5 : Budget du projet](#)

Merci de remplir impérativement et le plus complètement possible le budget prévisionnel de votre projet. Cliquez sur **+ Ajouter** pour ajouter des entrées si besoin.

- Recettes : Demande de soutien à la Saison Pologne-France 2027 : veuillez inscrire ici le montant du soutien financier demandé à la Saison (dans le cadre d'une demande de labellisation avec financement).

Si vous ne demandez pas de financement, veuillez saisir « 0 » dans cette case.

- [Documents à transmettre](#)

Il est obligatoire de joindre une lettre d'engagement du partenaire principal.

La lettre doit respecter les contraintes suivantes : format PDF, 1 page maximum, 1 Mo maximum.

Il est possible (mais non obligatoire) de joindre un document de présentation du projet ou tout autre document susceptible d'appuyer la demande (détail de l'équipe artistique et technique, budget détaillé, présentation du plan de communication...).

Ce document optionnel doit respecter les contraintes suivantes : format PDF, 15 pages maximum, 10 Mo maximum.

- **[Envoyer le dossier](#)**

Une fois votre dossier complété, cliquez sur « Envoyer mon dossier » (bouton situé en bas à droite). Vous recevrez un courriel de confirmation avec votre dossier en pièce jointe.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, imprimer une copie de votre dossier en cliquant sur l'icône de l'imprimante (en haut à droite de l'écran).

Les équipes de l'Institut français se tiennent à votre entière disposition pour vous accompagner lors du dépôt de projet et vous remercient de votre intérêt pour la Saison Pologne-France 2027.

Pour toute question concernant le formulaire, vous pouvez écrire à l'adresse électronique : france-pologne@institutfrancais.com

Le traitement de vos données personnelles

Lors du dépôt de projet, l'Institut français collecte le nom, le prénom, la fonction et les coordonnées de contact de plusieurs interlocuteurs au sein de la ou des structures porteuse(s) du projet.

Ces informations sont traitées afin de pouvoir contacter les interlocuteurs pertinents dans le cadre des processus de sélection et d'évaluation des projets ainsi que pour l'invitation des interlocuteurs pertinents dans le cadre de la Saison concernée.

Ces données sont conservées pendant toute la durée de la Saison et jusqu'à 5 ans après sa clôture.

Ces données ne font pas l'objet de vente ou de location. Elles peuvent être partagées aux autorités judiciaires et de police compétentes dans le cadre de procédures d'enquête, conformément au droit applicable.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), et à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez du droit de demander l'accès, la rectification, la suppression ou la portabilité de vos données. Vous disposez du droit de demander la limitation ou de vous opposer au traitement de vos données. Vous disposez enfin du droit droit-mortem.

*Ces droits peuvent être exercés en écrivant à dpo@institutfrancais.com ou par courrier à Institut français – Le délégué à la protection des données
40 rue de la Folie-Regnault, 75 011 Paris – France*

Veillez noter que l'exercice d'un droit de limitation, de suppression ou d'opposition durant les périodes de sélection et d'évaluation des projets est susceptible de retarder, de compliquer ou d'empêcher l'évaluation de votre projet.

Vous pouvez porter réclamation auprès de la CNIL si vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés.